



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Directeur : André SCHREURS ; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD ; éditeur responsable : Laurent LERUTH †

Sommaire

- Du mythe à la réalité / A. Schreurs,
p.1-2
- La fête du 14 juillet à Liège, p.2
- 60e anniversaire de Wallonie Libre,
/ D. Lanier, p.3
- Fictions sondagiques et labeurs civi-
ques / J. Rogissart, p.4-5
- Il y a 50 ans, l'insurrection populaire
wallonne, p.5
- Au delà du quotidien/ A. Patris, p.6
- Billet sur la Francophonie
Organisations internationales et langue
française / P. Bertrand, p.7-8
- On nous écrit / Lettres de M. Suttor,
J. Alexandre et M. T., p.8-9
- Le mirage : l'unité belge dans la
diversité / M. De Middleleer, p. 10-13
- Nous avons lu / Boris Coune, p.13
- Les déchets à la déchetterie
/ P. Mélot, p.14
- Aperçu linguistique comparatif entre
Ottawa et Bruxelles / R. Lamy, p.15
- Epinglé dans la presse
/ J. Liénard et M. De Middleleer,
p. 16-19
- Abonnements, correspondants p.20

Les articles n'engagent que
leurs auteurs

DU MYTHE A LA REALITE Les élections d'octobre

Tout compte fait, le professeur Jean Stengers (1) a bien du mérite - si l'on peut dire ! - à s'efforcer de découvrir les racines d'une « nation » qui n'a jamais existé avant la création de l'Etat belge et qui a commencé à disparaître, à partir des années '30, sous les coups du nationalisme flamand. François Perin l'avait pourtant prévenu : cette nation est *introuvable* (2) ! M. Théo Pirard, dans une lettre adressée au *Soir* (3), l'a opportunément rappelé : la principauté de Liège, qui a représenté près d'un tiers du territoire belge actuel, n'a jamais fait partie d'un ensemble quelconque pouvant préfigurer la Belgique. C'est sans doute la raison pour laquelle M. Stengers ne lui consacre qu'une seule page dans son volume qui en comporte plus de 350.

Les Liégeois, jaloux de leur neutralité, ont toujours refusé de se fédérer ou même de s'associer avec les autres entités féodales qui avaient chacune leur identité en dehors de tout sentiment « national » commun. Et cela pendant huit siècles ! Aucun rapport non plus entre la révolution brabançonne et la révolution liégeoise de 1789, qui ont pris des directions tout à fait opposées. Et c'est tout naturellement que de nombreux Liégeois ont voté la réunion de leur pays à la République française en 1793. Que certains aient été déçus par la suite lorsqu'ils furent accablés - comme tous les autres Français d'ailleurs - par les impératifs implacables de la conscription, n'y change rien. Ce ne sont que des aléas de l'Histoire qui ne modifient en rien la réalité profonde : la Wallonie est un morceau de France ; elle est depuis 1815, une branche de la nation française détachée de son tronc. Il n'y a d'avenir pour elle dans l'Europe que dans une association étroite avec la France, un rattachement dont la forme et la nature dépendront des circonstances et du voeu des populations.

Une 23^{ème} région, dotée d'un statut particulier respectant son originalité, ne serait-elle pas la meilleure solution ? C'est le point de vue que défend notamment M. Jean Defraigne, ministre d'Etat et ancien président de la Chambre belge des députés, une personnalité de premier plan dont personne ne peut contester ni l'expérience, ni la clairvoyance.

>>>

M. René Swennen, avocat et écrivain, qui préside le RF, écrit dans la dernière livraison de *Wallonie française* « qu'en dehors de quelques personnalités, nous ne pouvons plus compter sur les partis traditionnels ». M. Defraigne est l'une de ces personnalités. Il y en a d'autres dans différents partis qui, à l'échelon local notamment, adhèrent à l'une ou l'autre expression du Mouvement wallon, en particulier à Wallonie-France. Qu'il nous soit permis, à titre d'exemple, de rappeler que M. Philippe Detroz, premier échevin d'Esneux (PS) est membre de notre comité, ainsi que M. Jean-Marie Jamolet, ancien bourgmestre PRL de la même commune.

Lors des prochaines élections communales et provinciales, l'attitude à adopter par tous nos amis et sympathisants nous semble évidente : soit voter pour les candidats qui, au sein de leur famille politique, ont exprimé sans ambiguïté leur attachement à la France, à ses valeurs, et leur souhait de voir la Wallonie rejoindre la grande nation ; soit accorder leurs suffrages aux nouvelles formations qui, comme le fit jadis le Rassemblement wallon

pour le fédéralisme, mettent aujourd'hui l'accent sur l'idée « rattachiste » : le RWF et la liste France.

Mais que les choses soient bien claires. Il ne doit y avoir aucune confusion entre le parti intitulé « Rassemblement Wallonie-France », présidé par M. Paul-Henry Gendebien, et notre revue *Wallonie-France*, dont le pluralisme et la neutralité par rapport à tous les partis politiques sont une caractéristique essentielle, fondamentale, à laquelle elle doit son succès. Elle est le lieu privilégié où peuvent s'exprimer, dans la perspective d'une union à la France, les différentes sensibilités du Mouvement wallon (4).

André SCHREURS

(1) *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Les racines de la Belgique*. Tome I : jusqu'à la révolution de 1830, Bruxelles, éd. Racine, 2000, 352 pages.

(2) *Histoire d'une nation... introuvable*, Bruxelles, éd. P. Legrain, 1988, 310 pages.

(3) *Le Soir* (7/8/2000), lettre reproduite dans ce n°, p.18-19.

(4) Nous remercions M. Swennen qui, dans son éditorial, a bien voulu souligner « la haute tenue de la revue *Wallonie-France* ».

LA FETE DU 14 JUILLET A LIEGE

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, que des dizaines de milliers de Liégeois s'apprêtaient à fêter le 14 juillet.

Le succès des festivités a dépassé toutes les espérances. Ils étaient plus de 30.000 à admirer la grande parade nautique sur la Meuse avec son et lumière, et le magnifique feu d'artifice, d'une beauté et d'une durée exceptionnelles, organisé par le Comité des Fêtes et Amitiés françaises.

Après la réception officielle par le Consul général de France dans le grand foyer du Palais des Congrès, où l'on remarquait parmi les nombreuses personnalités le président du Parlement wallon, M. Robert Collignon, eut lieu dans la salle des fêtes le traditionnel banquet, ou plutôt, depuis quelques années, « les Agapes de Marianne ». Là aussi, le succès fut extraordinaire ; les convives étaient près de 500, nombre jamais atteint. On chanta la Marseillaise et le (vrai) Valeureux Liégeois.

Les discours furent à l'avenant. Le président du Comité des Fêtes et Amitiés françaises, M. Alain Laroche, et le gouverneur de la province de Liège, M. Paul Boland, prononcèrent d'excellentes allocutions où il ne fut question que des liens profonds qui unissent Liège à la France.

A quoi faut-il attribuer ce succès ? Sans doute à plusieurs facteurs : le cadre et l'ambiance de l'Eurofête, le millésime (l'an 2000), la victoire des « Bleus » qui fut largement fêtée à Liège, la remarquable organisation du Comité des FAF dont toute l'équipe, sous l'impulsion de son dynamique président, mérite de vifs éloges.

En tout cas, une chose est sûre - mais qui en a jamais douté ? - on aime la France à Liège !

WALLONIE-FRANCE

CELEBRATION DU 60^e ANNIVERSAIRE DE WALLONIE LIBRE

Le 17 juin 2000 à Waterloo

Réunis au monument de l'Aigle blessé, de nombreux militants wallons ont entendu les allocutions de Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre, Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire et ancien Vice-président de Wallonie Libre, et Etienne DUVIEUSART, Sénateur honoraire (1). Une délégation de Wallonie-France était présente.

Jacques Dupont a tout d'abord évoqué le dépérissement accéléré de l'Etat belge au vu des réformes actuelles des institutions et - n'en déplaise aux partis francophones ! - a mis l'accent sur la nécessaire indépendance de la Wallonie, par rapport à la Belgique, afin d'échapper à la mainmise flamande en matière économique.

Les grands problèmes de société se poseront très vite au gouvernement d'une Wallonie souveraine. Ce sera la consolidation du pouvoir éducatif doublé de la stimulation de la recherche-développement, l'aide à la natalité par des mesures fiscales et le renforcement des pouvoirs publics. Face à un capital privé défaillant, l'initiative gouvernementale devra se développer sans pour autant restreindre la liberté de gestion économique.

En parallèle, la Wallonie aura à donner un nouveau contenu à la coopération avec Bruxelles et aura à cœur de soutenir les francophones des communes annexées à la Flandre en défendant l'idée d'une consultation démocratique des populations.

Enfin, il importera au plus haut point de resserrer et de multiplier les liens de la Wallonie avec la France pour des raisons économiques et culturelles. S'il n'appartiendra pas à Wallonie Libre, qui d'ailleurs sera dissoute dès l'accession de la Wallonie à l'indépendance, de se prononcer sur la réunion à la République française, il est du devoir du Mouvement de rappeler l'impérieuse nécessité, dès à présent, d'une coopération étroite avec la France, seul moyen d'assurer à la Wallonie la survie de sa personnalité.

Jean-Emile Humblet a mis en garde contre l'oubli de l'Histoire qui souvent guette les peuples. C'est un devoir de mémoire pour les Wallons de s'imprégner de la culture de leur passé après avoir, bien entendu, séparé le bon grain de l'ivraie

Ainsi Waterloo, lieu de mémoire certes privilégié, se relie aux grandes batailles de la Révolution, Jemappes (novembre 1792) et Fleurus (juin 1794) ainsi qu'aux derniers combats victorieux de l'Empire à Ligny et à Wavre. Ce furent, en 1831 et 1832, les « sauvetages » de la Belgique naissante par les troupes françaises. Plus près de nous, la grande bataille de Charleroi en août 1914 et le coup d'arrêt - hélas ! momentané - donné par les chars français à Gembloux en mai 1940. C'est pourquoi la mémoire de ces combats a souvent été préservée notamment entre les deux guerres mondiales. Il est donc logique que

les militants wallons se retrouvent 60 ans plus tard devant le monument de l'Aigle une nouvelle fois blessé.

En dépit d'une récente redécouverte d'un « sentiment national belge », la mémoire wallonne, étudiée par l'historien liégeois Philippe Raxhon, se nourrit plus justement de la réunion à la première République en octobre 1795.

Il y a, en effet, dit Jean-Emile Humblet, *des identités indispensables* et les Wallons, vivant *au nord d'une frontière qui fut élastique*, (mais) *ne fut jamais linguistique, sociologique ou géographique*, ont à se souvenir de ce qu'ils doivent à la France *dans (leur) manière de vivre la francophonie et d'en être des amoureux passionnés*.

Etienne Duvieusart a exalté le souvenir de ces milliers de soldats français qui, à Waterloo, ont perdu la vie pour une « France impériale », mais aussi, hélas ! impérialiste. Si l'Histoire a enseigné depuis que l'impérialisme était une impasse, on ne peut oublier que ces soldats français avaient semé un message de liberté et d'égalité dans une Europe d'Ancien Régime. Liberté de langue et de culture si souvent, de nos jours, brimée à Bruxelles *par tant de décrets, de circulaires, d'inspecteurs linguistiques*. Liberté volée *par un prétendu droit du sol*.

Egalité devenue vaine dans un Bruxelles où un francophone a trois fois moins de chances qu'un Bruxellois flamand d'accéder à la fonction publique (...) dans un Etat où le souverain entonne à plein cœur le Vlaamse Leeuw (...) où le poste déterminant de Premier ministre est réservé à la « race » nordique.

Le combat pour la liberté continue donc. *Vive la France*, conclut Etienne Duvieusart, *vive la Wallonie libre, vive Bruxelles libre et européenne !*

Daniel LANIER

(1) L'intégralité des allocutions se trouve dans le bulletin *Wallonie Libre*, mai-juin 2000 (expéditeur : Léon Cogniaux, 34/37, rue des Pinsons - B 6140 Fontaine-l'Évêque).

FICTIONS SONDAGIQUES ET LABEURS CIVIQUES

Les sondeurs nous serinent que le gouvernement Verhofstadt plane sur un nuage rose. S'il a la faiblesse de s'y croire, c'est qu'il est vraiment dans les nuées. La conjoncture économique est bonne ? Oui, mais précaire et l'embellie ne doit rien aux serviteurs d'Albert II ; à la roulette qu'est devenue l'économie, la boule nous a gâté ces derniers mois, mais elle repart et aucune martingale ne nous dit où elle va. Le peuple questionné vibre à l'unisson des ministres pour réclamer une administration meilleure ? Eh, qui serait contre ! Il reste à la faire, donc à la dépolitiser et à mieux la doter, vous voyez que ce n'est pas demain la veille. Le plan Rosetta dégonfle l'abcès du chômage des jeunes ? Soyons de bon compte, il y est pour quelque chose, mais le quelque chose ne serait pas grand-chose sans l'éclaircie générale qui est encore loin d'être le grand beau temps.

Au-delà des gloses statistiques et des brevets autodécernés, il y a l'insécurité qui s'aggrave, la pauvreté qui s'incrute, l'angoisse du lendemain qui se projette dans les pathologies sociales, la justice qui tarde ou qui louche dans d'innombrables affaires, l'inflation qui se ragaillardit (même si l'index, maintes fois retouché, ne la décrit que rampante), l'image maastrichtienne qui, obsédée par le yoyo monétaire, effrange la couverture sociale et lorgne vers une « rentabilisation » à sa manière des services publics. Satisfaite, la population ? Dommage pour ceux qui l'affirment telle que les électeurs ne soient pas les sondés. Ils voient très bien ce qui manque : une stratégie du long terme, la réduction des incertitudes par davantage de volonté dans la gestion, un peu de sens de la grandeur qui mettrait de la beauté dans l'action... Alors, et c'est vrai dans toute l'Europe occidentale, ils sont de plus en plus nombreux à bouder les urnes ou à éparpiller leurs votes. Mais il y a des pays où la nation est un recours contre les puissances d'argent auxquelles les Etats ont trop délégué. Au royaume d'Albert II, la nation est fictive et l'idée même en est subversive, parce qu'elle est fatale à un Etat artificiel. Comment ce que Stolypine appelait la glace des âmes fatiguées dans la Russie moralement délabrée du dernier tsar, ne serait-elle pas ici plus épaisse qu'ailleurs ?

Il n'y a pas de nation belge, mais il y a un belgicisme officiel qui continue de sévir. Heureusement qu'il y a la Flandre pour le scier ! Certes, sa

note est salée, mais moins que celle des veuleries de nos politiciens. Ah, ceux-là ! D'erreur en mensonge et de faiblesse en forfaiture, ils ne sont même pas capables de prévoir où les mène leur peur de la Wallonie ou, pour mieux dire, leur tétanisation devant la France. A les en croire (mais qui les croyait ?), on ne toucherait plus aux institutions. Et puis, ils ont avalé, docilement comme toujours, la régionalisation complète des politiques de l'agriculture et du commerce extérieur - dont les Wallons lucides ne remercieront jamais assez le nationalisme flamand. A peine avaient-ils séché leurs larmes là-dessus, que leurs yeux ruissellent à l'idée de l'autonomie fiscale des Régions, que la Flandre réclame à présent d'une voix grondante. La leur devient chevrotante pour dire non ; leur résistance qui était absurde et vouée à l'échec - ils sont les premiers à le savoir, ils se connaissent ! - devient bouffonne : parce que le gouvernement flamand accorde une modeste ristourne à ses contribuables, ils voudraient que le cadeau soit emballé pour tous les Belges dans une loi fédérale. Au lieu de le faire eux-mêmes à leur population ! Et avant d'avoir mené à son terme la réflexion que je souhaitais dans mon avant-dernier article : faut-il détaxer ou refinancer des secteurs aussi vitaux que l'enseignement ?

Tout à leur terreur suprême, celle de la fin de la Belgique, seul ensemble territorial où ils se sentent capables de creuser une niche, ils compromettent, ils paient, ils reculent pour que cela dure encore un peu. C'est ainsi qu'ils abandonnent en douce les 120.000 francophones de la périphérie bruxelloise, habitant pour la plupart des communes où ils sont majoritaires. Au mépris de la loi, le pouvoir flamand rogne leurs « facilités » linguistiques et administratives. Silence sur eux aux quartiers généraux de nos partis de la majorité, à tel point que les intéressés songent à présenter des listes indépendantes aux élections communales. Et puis demain, ce sera quoi ? La « cogestion » de Bruxelles, de nouvelles brèches à Comines ou à Enghien, d'autres crédits volés au sud, des emplois et des équipements publics supprimés massivement par les privatisations à la thioise ? Quand la borne est franchie, il n'est plus de limites, disait François Ponsard (1). Et quelles bornes marquent encore pour nos capitulards les limites de la fierté ?

La négociation sur la réforme de l'Etat qu'ils refusaient l'an dernier avec de jolis mouvements de menton, ils y sont. D'initiatives en coups de force, la Flandre les y a conduits. Elle sait à qui elle a affaire. L'arc-en-ciel de Verhofstadt n'a pas les couleurs du spectre météorologique : on y voit surtout le noir et le jaune du drapeau thiois, avec un peu de rouge, qui devrait être celui de la honte, mais qui n'est que celui du folklore en Wallonie et à Bruxelles. Notre seule consolation est qu'à chaque réforme, il y a moins d'Etat belge. Il n'empêche : heureusement que le fédéralisme existe, sinon on se croirait sous Martens !

La vraie vie est ailleurs. Dans la joie qui a salué chez nous la victoire de l'équipe de France à l'Euro 2000 (je tiens le chauvinisme sportif pour une bêtise, mais la vérité, comprimée par la *België* des princes et des laquais, se libère comme elle peut). Dans le radieux bonheur de Liège, le 14 juillet, et dans sa torpeur le 21. Bientôt, ce sera dans la participation mentale des Wallons, peut-être plus ardente que dans l'Hexagone, aux prochaines campagnes du référendum et des élections municipales d'outre-Quévrain. A propos, voyez-vous la même fièvre avant notre scrutin d'octobre ? Eh bien, là, je

déplore ce calme fait d'indifférence et de morosité. Car il y a un devoir pressant à remplir : refuser nos suffrages à ceux qui nous trahissent et à cette infanterie qui ne manoeuvre que dans les débâcles : les sortants qui n'ont servi à rien.

Pour une fois, que de regrettables enjeux locaux ne prévalent pas sur l'intérêt supérieur de la Wallonie ! C'est le moment d'être, comme Montaigne, béant aux choses de l'avenir.

Jacques ROGISSART

(1) Je transcris la citation exacte, extraite de *L'Honneur et l'Argent*. Elle est souvent déformée et attribuée par erreur à Henry Monnier qui l'avait mise dans la bouche de son comiquement célèbre M. Prudhomme. On ne prête qu'aux riches !

Errata :

Il est des coquilles que je néglige comme des copeaux de l'ouvrage typographique. Je tiens cependant à en corriger certaines qui privaient de sens certaines phrases de mon article précédent, *Essays plus fort*.

Ainsi, il fallait lire :

- dans le deuxième alinéa : *Il est certain qu'une fois de plus, la peau de zébi (et non de zébu !) tient lieu de toison d'or.*
- dans le quatrième : *Et pourquoi laisser les bonzes du Nord (et non les branchés du Nord.) placer les leurs à tant de postes stratégiques (...) etc.*

IL Y A 50 ANS L'INSURRECTION POPULAIRE WALLONNE

La consultation populaire organisée en mars 1950 l'a révélé : 72 % des Flamands se sont prononcés pour le retour du roi Léopold III, tandis que 52 % des Bruxellois et 58 % des Wallons ont voté contre. Certes, il y a en Flandre des poches de résistance animées par la classe ouvrière. En Wallonie, plusieurs arrondissements principalement ruraux ont voté « oui ». Mais les deux principales provinces articulées sur le sillon industriel wallon, là où se sont forgées l'âme et la conscience wallonnes - le Hainaut et Liège - sont massivement opposées au roi.

Arguant du fait que, pour l'ensemble de la Belgique, Léopold III a obtenu une majorité de 57,68 %, le gouvernement PSC homogène de l'époque fera revenir le roi qui rentrera à l'aube, protégés depuis l'aéroport par une double haie de gendarmes. La riposte ne se fera pas attendre en Wallonie : grèves et sabotages se succèdent, de nombreuses administrations communales, répondant aux mots d'ordre du Comité d'Action wallonne, mettent le drapeau belge en berne et hissent sur leur hôtel de ville le drapeau wallon (non encore officiel à l'époque). Il y aura des meetings, des manifestations de rue, malgré les interdictions, qui déboucheront sur l'annonce de la convocation d'Etats généraux de Wallonie, un projet de constitution d'un gouvernement provisoire wallon soutenu par la France et l'organisation d'une marche sur Bruxelles. Une république de Wallonie, associée à la République française, est peut-être sur le point de naître.

Puis ce sera le drame ! A Grâce-Berleur, lors d'un meeting où le député Simon Pâque - qui, en 1947, avait défendu la thèse du rattachement à la France au Congrès des Socialistes wallons - prend la parole, la gendarmerie tire sur les manifestants, faisant 3 morts et un blessé grave qui mourra quelques jours plus tard. Le meurtre de ces manifestants, « morts pour le peuple wallon » (selon l'affiche qui sera placardée) amènera le gouvernement belge à presser Léopold III d'abdiquer au profit de son fils Baudouin, ce qu'il fera dans la nuit du 31 juillet.

Le 18 août, le président du parti communiste, Julien Lahaut, sera assassiné à son domicile. Les léopoldistes lui avaient attribué le cri de « Vive la République » lancé lors de la prestation de serment du jeune prince royal. Toute la lumière n'a d'ailleurs jamais été faite sur ce crime odieux.

Wallonie-France s'associe à tous ceux qui, en juillet-août, ont eu une pensée ou se sont recueillis à la mémoire de ces 5 victimes.

AU DELA DU QUOTIDIEN

Le temps présent est, pour les Wallons, une préoccupation majeure. Comment en pourrait-il aller autrement ? Interdits de passé avant la révolution de 1830, enserrés dans les rets d'une Communauté française que le régime en place leur impose, ils n'ont apparemment aucune propension à s'interroger sur un avenir à leur convenance.

Significative est la création d'un Syndicat de la vie quotidienne. Elle trahit un malaise réel mais, outre les avantages que l'on peut escompter d'une telle initiative, elle indique que les perspectives d'avenir ne sont pas de son ressort. Nos partis politiques n'ont pas à s'en faire. Pas de mise en cause des institutions à craindre. Le train-train fédéral peut se poursuivre. La Flandre sait qu'elle peut compter sur la compréhension d'un ministre wallon des Affaires étrangères qui vient de refaire allégeance au Bénélux. Le processus de fédéralisation de la Sécurité sociale va pouvoir s'enclencher.

Et pourtant que de cartes à jouer pour des Wallons résolus à exploiter les transformations radicales de la donne internationale ! Les nations de l'Ouest européen sont réconciliées. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes nous autorise à mettre en cause, en ce qui nous concerne, les arrangements territoriaux conclus à nos dépens au Congrès de Vienne. Nous avons désormais voix au chapitre. Il est évident que les Wallons, s'ils n'avaient pas été traités comme des sujets d'Ancien Régime, n'auraient jamais demandé en 1815 leur rattachement au royaume de Hollande. Il est tout aussi clair que la scission de 1830 eût été quasiment impensable si les séquelles des guerres de religion n'avaient opposé, à l'époque, la Flandre catholique aux Pays-Bas protestants. Constat sans fard : la Barrière contre la France, voulue logiquement par la Grande-Bretagne et la Hollande au lendemain de Waterloo, n'aura servi, avec les aménagements de 1830, que... contre l'Allemagne.

Rapide rappel historique pour montrer que le chantier européen pourrait aisément se passer d'un Etat belge, purement artificiel, sans mécompte pour ses composantes. Bien plus, l'effacement de cet Etat permettrait d'éliminer le conflit linguistique qui défigure une capitale internationale et, chose plus grave du point de vue des intérêts européens, hypothèque le surgissement d'une notion nouvelle, celle d'une assistance culturelle mutuelle entre les nations quel que soit leur poids respectif.

* * *

A leur tour, les Wallons doivent mettre à profit le fédéralisme interne pour mener à terme leur émancipation. La Communauté française est une sorte de camisole de force entravant la recherche de leur identité. La Région wallonne n'est qu'une interprovinciale à cent coudées en

dessous de son homologue flamande qui ne souffre pas d'une dichotomie entre l'économique et le culturel. Le déséquilibre ira s'aggravant si, à l'affirmation nationale appuyée de Flamands majoritaires, les Wallons ne proclament pas leur appartenance à la nation française. Nous en sommes arrivés au point où les cloisons imposées au cours des siècles cèdent les unes après les autres et où la jonction est faisable dans un cadre régional.

Les Wallons ne se contenteront pas d'être la vitrine francophone d'un ensemble bénéluxien qui sert à merveille les ambitions des Flamands. Ils n'accepteront pas longtemps d'être châtrés politiquement par une classe politique qui se dérobe devant tout débat de fond sur une allégeance nationale incontournable.

Est-il besoin d'insister sur le fait qu'un débat sur la nation ne fait pas litière de la cause bruxelloise et qu'il doit mener au contraire à une clarification amicale des rapports entre deux grandes cultures européennes ? Ce serait la première fois que la Wallonie en tant que telle apporterait une contribution substantielle à la cohésion de l'Union européenne et renforcerait la position de la nation dont elle se réclame.

Ne rêvons pas. La tâche sera ardue à la mesure de l'ankylose d'une fraction importante du corps social. Les relations entre les deux côtés de la frontière commune demeurent marquées par le souvenir des affrontements de l'Ancien Régime. Ce n'est pourtant pas faute de disposer d'instruments adéquats de coopération. Seule manque la volonté politique de les utiliser. Si un colloque de l'Association France-Wallonie-Bruxelles devait avoir lieu à Lille, il serait opportun d'en faire le point.

* * *

L'avenir des relations franco-wallonnes n'est l'apanage d'aucun parti. Il n'y a guère de risque présentement d'être contredit, nulle famille politique ne s'étant aventurée sur ce terrain. A ne pas franchir le Rubicon, la Wallonie est vouée à jouer la partition qui a eu la faveur de Louis Michel après celle de Léopold III, celle des petits pays sur la défensive face aux grands. Une fois de plus, sentinelle des pays nordiques aux portes de la France. Non, cent fois non !

A l'approche d'échéances électorales, les enjeux véritables sont de nature institutionnelle, même s'il ne s'agit, dans un premier temps, que de scrutins municipaux. Bon vent aux Wallons, et aussi aux Bruxellois, qui témoigneront de leur fierté d'appartenir à la famille française dans un cadre répondant aux exigences de l'Union des peuples du continent.

André PATRIS

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA LANGUE FRANÇAISE (1)

La France est sensible à son rôle de gardien du français, ainsi qu'à la préservation de notre langue commune au niveau mondial où le monolinguisme anglophone tend à étouffer tous ses voisins. Depuis 1997, divers organismes officiels se partagent la responsabilité de cette sauvegarde : nous les énumérerons succinctement.

La Délégation générale à la Langue française (DGLF) veille au maintien du plurilinguisme dans les organisations internationales. Avec la participation du ministère des Affaires étrangères, il a été créé un stage de formation à la langue et à la culture françaises ouvert aux fonctionnaires internationaux des pays de l'Europe centrale et orientale en poste au Conseil de l'Europe, en vue de développer leur connaissance du français. De surcroît, diverses mesures sont appliquées pour affirmer la présence du plurilinguisme sur les sites internet. L'enrichissement de la langue résulte notamment des travaux de la Commission générale de terminologie et de néologie, auxquels est associée l'Académie française. Seuls les mots approuvés par celle-ci peuvent être publiés au *Journal Officiel*. Cette Commission générale a également mis en place neuf Commissions spécialisées qui clarifient le vocabulaire utilisé par les ministères de l'Economie et des Finances, de l'Industrie, de la Défense, de l'Emploi et de la Solidarité. La DGLF a contribué à la création d'une division francophone auprès du groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, et participe aux travaux sur la toponymie à partir du français.

Le Conseil international de la Langue française (CILF), en liaison avec la DGLF, a établi sur internet une base de terminologie permettant la consultation en ligne de tous ses dictionnaires et lexiques. En outre, une réponse est apportée à toutes les interrogations sur l'orthographe (*Orthonet*).

Le Conseil supérieur de la Langue française (CSLF) a suscité plusieurs groupes de travail qui ont organisé un séminaire sur « la rédaction technique ». Il s'est tenu à Bruxelles, mettant en contact la France, le Québec, la Suisse romande et la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Au Sommet de Hanoï (novembre 1997), l'Agence internationale de la Francophonie a fait adopter un plan d'action visant à assurer, protéger et développer l'usage du français dans les organisations internationales, en requérant la diffusion des documents en langue française, en veillant à la participation d'experts francophones là où ils sont concernés et en garantissant

l'usage du français en sa qualité de langue officielle olympique.

La majorité des diplomates de l'Union européenne comprend et pratique le français, langue officielle et de travail des institutions européennes. Cependant, tout comme pour le Conseil de l'Europe, l'élargissement aux pays de l'Est pourrait accroître le recrutement de fonctionnaires usant préférentiellement de l'anglais. Si les débats publics illustrent la parité français/anglais, par contre, dans les commissions 80 % des travaux sont réalisés en anglais. L'habitude a été prise au Conseil de l'Europe de communiquer en anglais, par économie est-il affirmé, alors que 56 % des agents sont francophones. Le fonds documentaire est majoritairement français, mais 60 % des nouvelles acquisitions portent sur des ouvrages en anglais. Ce glissement se trouve encore accentué par l'informatisation et le recours à internet.

La parité français/anglais est respectée à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) : le bilinguisme régit la nomination et l'avancement des fonctionnaires de niveau supérieur. Dans les autres catégories, le recrutement est local et touche une population le plus souvent anglophone.

A l'UNESCO, le groupe francophone dispose d'une prépondérance qui fait prévaloir l'emploi du français.

Personne ne sera étonné de s'entendre confirmer que l'anglais reste la langue dominante de travail et de communication aux Nations Unies à New York. Sur 185 Etats membres, 56 délégations sont francophones et notre Agence dispose d'un bureau permanent d'observation auprès de l'ONU depuis 1995. Certains pays membres de l'Agence, tels la Bulgarie, l'Egypte et le Vietnam, ont choisi de communiquer en anglais, faute de disposer chez eux de diplomates francophones. Par contre, l'Argentine et le Brésil ont opté pour le français. Les nouveaux arrivants à l'ONU sont anglophones ou choisissent l'anglais -ainsi, par exemple, les deux Corées, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Liechtenstein. Les décisions publiques du Conseil de Sécurité sont adoptées après d'âpres négociations officieuses toujours en anglais, et longuement préparées en coulisse. On constate que 90 % des documents sont rédigés en anglais. Viennent ensuite le français, l'espagnol, l'arabe et le russe. La bonne connaissance du français n'est jamais exigée des fonctionnaires « onusiens » lors de leur recrutement. Aux postes supérieurs, les francophones sont très minoritaires et le développement de leur carrière beaucoup moins

brillant. Il est reconnu que même les experts français, à New York, s'expriment en anglais... Sur les sites internet des Nations Unies, le français est quasiment absent : l'anglais y domine très largement. La documentation est à l'avenant. A New York, sur 400 000 ouvrages, 10 % sont en français. Les quotidiens en français plafonnent à 12 % et les hebdomadaires à moins de 10 %. Les références bibliographiques sont à 95 % en anglais. On n'est pas beaucoup mieux loti à Genève où le fonds francophone de la bibliothèque de l'ONU ne représente que 30 %.

Le constat est accablant : il prouve la prépondérance absolue sur l'ONU de la langue - et de l'influence -

de nos amis américains, arbitres du monde. Aucune organisation internationale n'échappe à la contagion.

Ne limitons pas notre cri d'alarme aux seuls francophones ni à notre langue : il incombe à tous les Européens de relever cet autre défi comme ils le font avec Ariane, Airbus, Eurocopter et l'euro.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde - 1999.*



RING OU PERIPHERIQUE ?

Voici un petit mot d'humeur, une idée que je vous soumetts pour publication dans *Wallonie-France*. Il n'est pas impossible que le caricaturiste Pierre Kroll s'en inspire dans l'émission de la RTBF *La Semaine infernale*. C'est une manière de capter des sympathies qui est, je pense, efficace, et je ne crois pas que cela soit gênant.

Si d'aventure vous empruntez la nouvelle liaison E 25-E 40 et si vous poursuivez vers Herstal et Cheratte, vous aurez, comme moi, la désagréable surprise de rouler sur le *ring*, appellation d'origine non contrôlée de l'autoroute qui contourne Liège.

Autour de Bruxelles, en terre flamande, ce mot ne me choque pas trop. C'est même poétique, puisqu'en effet, dans la langue de Vondel, cela signifie « anneau » ou « alliance ». Et puis les Bruxellois ont l'habitude d'estropier le français, voire les Français.

Mais ici, à Liège... En consultant le *Robert*, on constate que le mot *ring*, d'origine anglaise, a pour sens, en français, « enceinte où se tiennent les parieurs lors de courses de chevaux ». Bien évidemment, quelque part, au niveau du vécu, on peut parier sur le nombre d'accidents quotidiens tout au long du *ring*. Cela signifie encore « arène d'un cirque », ce qu'il sera parfois les jours de grand trafic, entre routiers de trente tonnes et caravanes de migrants hollandais. Et enfin « estrade sur laquelle com-

battent des boxeurs », ce qui constitue la suite logique de l'épisode précédent en cas d'accident.

Pourquoi n'avoir pas suivi le bon exemple de nos amis Carolorégiens, qui ont baptisé leur *ring* « périphérique » (1) ? C'est du français, tout simplement. Parce que, tant que nous y sommes à emprunter un vocabulaire thiois, pourquoi ne pas en profiter pour indiquer, en dessous de la mention *ring*, où figure déjà la catégorie de certains poids lourds interdits, les directions suivantes : *Luik, Namen, Bergen, Aken, Rijssel, Parijs, en zo voort...* mots que rejette avec dégoût mon correcteur orthographique ?

Quoi qu'il en soit, j'en connais qui souriront en venant « contourner » Liège, ceux-là même qui « contournent » Bruxelles une fois par an en costume kaki ou en uniforme scout avec des drapeaux frappés du roi des animaux.

Pour ma part, je broie du noir et je rigole jaune...

Très cordialement
Marc Suttor

(1) NDLR : le mot *ring* figure pourtant encore sur certains panneaux, notamment en venant de Mont-sur-Marchienne.

LA REPUBLIQUE ET LA CORSE

Notre ami Jean Alexandre, d'Aubigné-sur-Loyon (Maine-et-Loire), nous envoie, le 23 juillet, la lettre suivante qu'il signe « militant wallon de France Hexagonale ».

Ce point de vue risque de susciter des remous. Libre aux contradicteurs d'argumenter !

Un processus inéluctable va conduire la France, celle qu'en France on appelle la République, à passer avec une de ses parties constituantes, la Corse, un accord fédéral.

Enfin ainsi, la France, la République, la France que nous appelons pour nous en distinguer gentiment Hexagonale, va passer le premier pacte fédéral de son histoire. Ainsi le jacobinisme qui a longtemps voulu identifier Etat et République unitaire, ce jacobinisme, qui a pourtant subi une première mort avec la décapitation de Robespierre, va céder pour la première fois sur le principe qui le définit.

Il est certain et tout aussi inéluctable que les peuples de l'Hexagone les plus caractéristiques, Basques,

Bretons et probablement Catalans, et sans doute Alsaciens et Nord-Lorrains, vont s'engouffrer dans la brèche ouverte, avant ou après les Réunionnais et les Antillais.

Et ce sera un bien. Si l'édifice, ainsi reconstitué, tient ! Mais alors, et alors seulement, la porte nous sera ouverte, à nous Wallons, si nous entendons reconfirmer les liens qui, nés en 1792, furent rompus par le hasard malheureux de la plus grande bataille européenne en 1815.

Restons donc dans la négociation et sachons animer la petite flamme, notre petite flamme qui brille dans la coulisse !

Jean Alexandre

* * *

DE TRES JUTEUX MANDATS !

Réagissant à un article paru dans La Meuse du 24 juin 2000, notre ami M. T. nous envoie la lettre suivante. Mais que disait l'article intitulé « Entreprises publiques - De très juteux mandats » ? Eh bien ! que les « managers » de La Poste ou encore de la SNCB n'étaient pas précisément réduits à la portion congrue. Par pure charité, nous vous épargnons l'énumération de ces émoluments qui se comptent en millions.

Précision utile, et qui est manifestement passée inaperçue aux yeux de beaucoup, dit le journaliste (M. S. VDM), sur ces six mandats du Comité exécutif (de La Poste), un seul a été attribué à un francophone.

Rarement vérité aussi édifiante a été livrée à M. Tout le Monde. De grandes administrations fédérales sont dirigées - exclusivement - par des fonctionnaires flamands.

Il serait plus juste de dire toutes plutôt que de grandes administrations. (...).

Défaire la Belgique unitaire, pourquoi ? La Wallonie ne serait-elle pas heureuse de devenir un pro-

tektorat (Touristique, Agricole et Aquatique) d'une Flandre glorieuse et déjà présente aux leviers de commande ?

La Communauté française ? la Région wallonne ? Il faut bien donner des places à nos « hommes » politiques, ainsi ils se taisent sur l'essentiel.

Té ! tu comprends ?

Plein d'amertume et d'amitié
Marcel



LE MIRAGE : L'UNITE BELGE DANS LA DIVERSITE

L'Histoire ne donne pas de rendez-vous, elle ne pose que des lapins. Au XXI^e siècle, c'est avec nous-mêmes que nous avons rendez-vous.

Jean-François Revel, de l'Académie française.

Ainsi donc, une nouvelle étape vient d'être franchie sur le chemin de la désintégration et de l'inconsistance du royaume : son Commerce extérieur et son Agriculture seront désormais l'affaire de la Wallonie, de la Région de Bruxelles et de la Flandre, chacune pour leur part et en concurrence. Suivant la formule d'un observateur politique (1), *cette réforme institutionnelle constitue la présomption sérieuse que la Belgique est désormais soumise à un traitement de soins palliatifs*. Et de rappeler : *Ces réformettes sont les signes tangibles de ce qui pourrait suivre et s'enchaîner de manière inexorable. D'aucuns pensent déjà à régionaliser le code de la route : d'autres imaginent le même sort pour la Justice, la loi communale, la police etc.*

Les discours de circonstance sur l'embellie des relations entre les Communautés et leur esprit de coopération font partie de la thérapie d'auto-hypnose. Le réveil sera toutefois brutal après la trêve de l'été. La Flandre par la voix de son gouvernement n'a de cesse de revendiquer avec force l'autonomie fiscale la plus large et de nouvelles compétences exclusives. Le Président de la Flandre précise que l'autonomie fiscale devra être obtenue au plus tard à la fin de l'an 2001, fort, dit-il, de l'aval que lui a donné le Premier ministre (2).

La roue tourne, sans répit... vers une Wallonie esseulée si elle reste victime de son imprévoyance politique.

En bout de course, sous les masques

Toutes les réformes institutionnelles marquant depuis 1873 l'histoire de la Belgique, et les accords purement formels aujourd'hui en attente, ont pour but et effet de disloquer ou d'affaiblir les organes et les projets communs sous prétexte, entend-on, de mieux coordonner ensuite les politiques autonomes des entités qui composent le pays ! Séparer pour mieux harmoniser : tartufferie qui ne trompe en tout cas pas les observateurs extérieurs. Ni d'ailleurs le Roi et le Palais. Alors, signe de l'anxiété, le discours royal du 21 juillet se veut incantatoire de l'unité et, s'appuyant sur la devise de l'Europe « L'unité dans la diversité », prétend ériger audacieusement la Belgique en modèle fédérateur, patrie d'échange harmonieux. Les discours du sérail politique, et parfois académique curieusement, vont dans ce sens. On a envie de citer le poète Norge qui fait dire par le vice à la vertu : *Echangeons nos masques, veux-tu ?* (3)

Mais l'attitude est tout à fait intéressante à analyser pour mieux prévoir l'impasse « de l'espace et du modèle belge » pour une Union européenne et des Etats-nations authentiques qui en font sa substance et son esprit.

Au regard des évolutions intervenues et des faits, il apparaît chez les Wallons et les Bruxellois francophones une trop fréquente incapacité de distinguer l'illusion de la réalité.

En Flandre, le sentimentalisme a fait place à une exploitation machiavélique du « fédéralisme à la belge » qui, par la loi du nombre et le poids des lobbies économiques et financiers, devrait continuer à favoriser les intérêts et la dominance des Flamands, la Wallonie passant dans le cadre belge par pertes et profits, « réserve naturelle » au mieux.

Ce constat joint à l'inexistence d'une nation belge au sens vrai du terme et aux vices constitutionnels de l'Etat fédéral, fait comprendre que la Belgique est en bout de course.

Comme l'écrivait B. de Gerlache : *Les adeptes de la méthode Coué, un certain « establishment » s'offusqueront d'une telle description de l'évolution institutionnelle à l'aide d'objections de forme ou valables à court terme. La réalité ne serait-elle donc pas bonne à dire ?* (art. cité - 17/05/2000).

Nation belge ?

L'historien Jean Stengers, dans la lignée de H. Pirenne, publie sa thèse sur le *sentiment national belge* sous le titre *Les Racines de la Belgique*. Ce devrait être un succès de librairie, car, comme le fait remarquer le professeur de droit public (ICHEC) Charles-Etienne Lagasse : *par un curieux paradoxe, les unitaristes, en Belgique, se situent dans la communauté minoritaire. C'est que la conscience collective est en retard sur la réalité des faits. Eduquée dans le mythe d'une « Nation belge » conquérante et dominée par les Francophones, selon des schémas mentaux hérités du XIX^e siècle (voir les manuels d'histoire), l'opinion publique wallonne et bruxelloise continue à réagir comme si, autour d'elle, rien n'avait changé* (4).

Interviewé dans *Le Vif/L'Express* (16/6/ 2000), J. Stengers se dit néanmoins pessimiste sur l'avenir du royaume : *Je pense que la Belgique tiendra encore un certain temps (...) quoi qu'il en soit, si l'on aboutissait à la séparation, je pense que la Flandre formerait une petite entité autonome, ce qui ne serait assurément pas le cas de la Wallonie : le sentiment national wallon n'est pas assez fort pour cela. Le sud de la Belgique s'en irait naturellement rejoindre la France. Et il conclut : En Flandre surtout, le courant politique dominant consiste à dire que l'existence d'un sentiment national belge est un mensonge historique. Mes écrits resteront impuissants, je le crains,*

à endiguer la séparation morale de plus en plus forte entre les Flamands et les Francophones.

Il faut savoir que d'autres historiens contredisent J. Stengers, et concluent à l'absence d'une nation belge historique. Ainsi R. Devleeschouwer : *Vingt-cinq ans après la révolution brabançonne, qui a donné l'illusion d'une nationalité active, et quinze ans avant la révolution de 1830, il n'existe, en Belgique, aucun sentiment national digne d'être noté.* (5)

Peu importe en définitive les interprétations contradictoires ou rhétoriques d'un passé révolu, l'histoire de provinces ayant mené une existence singulière au gré des alliances ou des luttes familiales et dynastiques d'Ancien Régime. La question d'aujourd'hui et de demain est celle-ci : La Belgique remplit-elle les conditions essentielles d'existence d'une nation démocratique et quelle est l'utilité de l'Etat belge ?

Jacques Attali nous rappelle ce qui, dans le contexte de la mondialisation, de la construction européenne et des demandes d'autonomie des collectivités et des individus, doit rester à la nation : ce qui fait le cœur de l'identité, c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à une communauté de destin, parlant la même langue, et soucieuse de partager entre tous ses membres ce qu'elle appelle le meilleur et le plus exigeant (*Le Vif/ L'Express*, 28/07/2000)..

Les trois termes sont essentiels. Un Etat n'a de sens que s'il y a ce fort sentiment d'intérêts communs et un engagement collectif pour mener des projets communs, suivant des valeurs culturelles identiques. *Ce qui vient de se passer avec la Corse*, déclare Attali, *s'attaque donc au cœur de l'identité nationale, en donnant le droit à une fraction de la nation de se différencier du reste, par la langue et par la solidarité sociale.*

A l'épreuve des faits

Nation belge, sentiment national belge, solidarité citoyenne étroite, objectifs et projets communs ? Que nous enseignent les faits ? Ceux d'hier et d'aujourd'hui. Pour le passé, on retiendra quelques faits déterminants du processus de séparation inexorablement en cours :

1. L'Etat belge correspondit à une nation « une et indivisible » de 1830 à 1919, courte période pendant laquelle la Belgique sera celle de la noblesse et de la bourgeoisie qui parlaient tout naturellement le français, langue véhiculaire de l'Europe, celle des Lumières et des Droits de l'Homme. La réalité des peuples wallon et flamand et la dualité nationale s'affirmeront à partir de la loi introduisant le suffrage universel en 1919 et reconnu dans la Constitution en 1921. *Désormais la Flandre peut compter sur la loi du nombre et se met à l'utiliser pour obtenir progressivement satisfaction dans ses différentes revendications.* (Ch.-E. Lagasse, o. c.). C'est de brûlante actualité dans tous les domaines, en vue du seul profit des Flamands et dans l'optique de l'Etat-nation flamand, lui-même favorisé par un système pseudo-fédéral.

2. Il y a l'attitude contrastée entre la Wallonie et Bruxelles d'une part et la Flandre d'autre part au cours

des deux guerres mondiales, la collaboration politique avec l'occupant germanique recueillant en Flandre une certaine base populaire. Le projet d'indemnisation des inciviques (décret Suykerbuyk) a montré tout récemment encore l'actualité de la sensibilité nationale flamande très largement partagée. Rappelons qu'en 40-45, sur 10.018 résistants civils officiellement reconnus, 7.913 sont francophones et 2.015 flamands. On dénombre 79 journaux clandestins de résistance en langue française et 7 en flamand (6). Il y aura le vote diamétralement opposé dans le référendum populaire sur la question royale et sur l'attitude neutraliste et ambiguë du Roi vis-à-vis de l'Allemagne : 72 % favorables en Flandre contre 42 % en Wallonie et 48 % à Bruxelles ! L'abdication de Léopold III en 1950 sera un traumatisme profond pour la Flandre (7).

3. La publication, avec pas moins de 7 ans de retard, du recensement linguistique de 1947 et son boycott par 300 mayeurs flamands en 1960, actes illégaux chaque fois légalisés par la majorité flamande du pays ! Précédents qui engageront la Flandre à récidiver : ils ont permis de mal tracer, sur une fausse base, la frontière linguistique au détriment des Wallons et des Bruxellois, et de créer l'enfermement arbitraire des majorités francophones du Grand Bruxelles et de sa périphérie (à réformer).

4. En 1968, la dislocation de l'Université catholique de Louvain, institution multiséculaire, et l'éviction des Wallons et Bruxellois considérés comme des hôtes étrangers de langue française. *Walen buiten !*

5. A la même époque, l'Education nationale est reconnue comme relevant de chaque communauté. Tous les partis politiques se scindent sur la même base. Il n'y a plus de partis belges.

6. L'armée belge ne mêle pas Wallons et Flamands dans de mêmes régiments : les coqs d'une part, les lions de l'autre.

Tous ces événements sont inscrits dans la mémoire sociale et induisent une nouvelle dynamique, plus conforme à la réalité des gens et des peuples, quels que soient les mécanismes marchands et la soi-disant omnipotence des lois du marché.

Mais, aujourd'hui, les faits sont tout aussi éclairants pour notre propos. Citons-en quelques uns :

1. La condamnation par la Cour d'arbitrage - cet ersatz mal conçu de la Cour suprême belge - des activités culturelles des associations francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons. Charles Bertin, écrivain, y voyant *cette haine viscérale à l'égard de la langue et de la culture françaises*, avertit : *c'est au libre exercice de notre culture et à la pratique de notre adhésion au patrimoine de nos valeurs intemporelles que s'attaque le pouvoir flamand... J'ai noté que, lorsqu'un pouvoir ou un mouvement politique n'hésitait pas à s'attaquer aux bibliothèques, le nazisme n'était plus loin* (8).

2. L'incapacité ou l'inertie de l'autorité fédérale d'abroger toutes les décisions flamandes (Peeters, Martens, Van

den Brande, plus récemment Sauwens) bafouant les droits des francophones de la périphérie bruxelloise et des Fournons, pourtant inscrits dans la Constitution même du royaume, est un autre fait significatif. Il y a le retour dans ces communes des « inspecteurs linguistiques » - introduits durant l'occupation nazie en 1940 par les milieux flamands - chargés d'empêcher les enfants étrangers, notamment de l'Union européenne, d'accéder aux écoles de langue française ! Un comble au cœur de l'Europe et au regard des Droits de l'Homme.

3. L'opposition des Flamands aux sanctions à l'égard de l'Autriche de Haider, à 73 % selon le sondage *Field Research*. On trouve des similitudes de pensée et d'action chez le gouverneur de la Carinthie où la suppression de facilités bilingues au détriment de la population slovène est dans l'air.

4. L'avenir du Jardin botanique « national » et l'appropriation par la Flandre de son patrimoine (collections et instruments de recherche scientifique) se trouvent posés. Yvan Ylief, commissaire fédéral de la politique scientifique, sonne l'alarme : *Ne rééditons pas le coup de Louvain (Le Soir, 7/7/2000)*. La scission de la politique et de la recherche scientifiques entre les Communautés est par ailleurs dans les cartons...

5. La Justice n'est pas hors débat. L'Ordre national des avocats de Belgique est déjà suspendu, à la suite d'une voie de fait des barreaux flamands. Une proposition de loi est déposée pour le liquider au profit de l'Ordre français et de l'Ordre flamand des avocats.

6. Enfin, la Flandre a décidé de ne donner son accord à une modification de la loi de financement des entités fédérées - le procédé éprouvé du chantage et des donnant-donnant désavantageux pour la Wallonie - que si l'autonomie fiscale lui est accordée.

2. La réforme sur la fiscalité des personnes, des sociétés et de la TVA, une fois obtenue, la Flandre plus prospère attirera investisseurs et personnes fortunées sur son territoire par une fiscalité attrayante, créant une concurrence déloyale et, à vrai dire, peu nationale.

Umberto Bossi, président de la Ligue du Nord, qui traite les Italiens du Sud de « voleurs et de parasites vivant aux crochets des travailleurs du Nord », prêche le même fédéralisme fiscal. Sentiment national oblige.

Peut-on sérieusement parler de « nation belge » et « d'apaisement communautaire » au regard de ces quelques faits (qui ne sont pas limitatifs) ?

Fernand Herman, ancien ministre et député européen, a les mots justes : *Le problème, c'est que le système fédéral belge n'est qu'un leurre. Tout concourt à la réduction comme peau de chagrin des compétences de l'Etat fédéral : l'autonomie fiscale est un pas de plus vers la partition de la Belgique. La Flandre a légitimement profité dans le passé de la prospérité wallonne, comme la Wallonie profite aujourd'hui de la santé économique flamande. Mais le gouvernement flamand souhaite toucher au mécanisme de redistribution des revenus. Demain, il pourra baisser l'impôt sur les hauts revenus pour*

attirer les cadres bruxellois dans le Brabant flamand (Le Soir, 3/4/2000)

Victimes d'un fédéralisme bidon

Les Wallons et les Bruxellois francophones sont les dupes et les victimes d'un Etat fédéral dépourvu de sentiment national fédérateur, de Cour constitutionnelle, de hiérarchie des normes, de Parlement bicaméral dont le Sénat représente paritairement les Communautés dans le processus législatif. Le Pouvoir fédéral manque à ses devoirs fédératifs élémentaires. Mais le fédéralisme, disait le professeur J.C. Scholsem de l'Université de Liège, c'est un esprit. Et l'esprit n'y est pas. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle se brise*, concluait-il (*La Libre Belgique, 17/12/1998*).

Quand la Monarchie se réfère à l'idée de « l'unité dans la diversité », on lit avec intérêt Anne-Marie Le Gloannec, directrice adjointe du Centre universitaire Marc Bloch, dans son analyse des « deux fédéralismes » à propos de la quête par l'Europe des moyens de sa refondation (*Le Figaro, 15/07/2000*) : *Derrière le fédéralisme européen se profilerait la Grande Allemagne. Mais il est un mythe allemand, celui d'un fédéralisme parfait qui coïnciderait harmonieusement avec l'institution européenne (c'est aussi le mythe belgo-flamand). Certes, la vitalité allemande est celle d'un pays à la fois varié et homogène dans sa composition ethnique et linguistique, homogène aussi par les transferts financiers entre Länder riches et pauvres, entre Fédération et Allemagne de l'Est, homogène enfin, parce que la Constitution fait obligation à tout gouvernement de donner à tous les Allemands les mêmes conditions de vie. C'est bien cette homogénéité qui autorise la diversité.*

Il existe des compétences propres aux Länder et d'autres propres au Bund, mais les compétences conjointes sont de loin les plus importantes. Cependant, les Länder se rebiffent, obtenant par une révision constitutionnelle le renforcement de leurs compétences. Et Mme Le Gloannec de conclure : *Loi d'une idyllique adéquation entre Länder et Europe, il faut donc plutôt parler de blocages. C'est à se demander si le fédéralisme n'est pas devenu en quelque sorte pervers, voire l'un des principaux points de blocage à un approfondissement de l'intégration européenne.*

Le modèle fédéral ou l'Europe des Régions ne sont pas évidents pour l'unification européenne ; le fédéralisme est en tout cas une impasse pour la Belgique dont les facteurs d'homogénéité minimum font totalement défaut (exception faite des Diables rouges et de la Mathildemania peut-être ?).

Vers l'Europe et les Grandes Nations

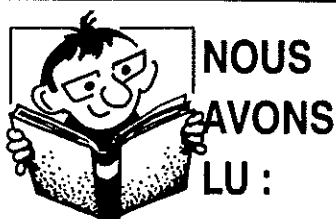
Dans son discours du 27 juin au Bundestag, le Président Chirac a clairement marqué la voie de l'Europe : une Constitution européenne et le renforcement, par un groupe pionnier, de la coopération des Etats-nations. *Nous n'envisageons pas la création d'un super Etat européen qui se substituerait à nos Etats-nations. La diversité de leurs traditions politiques, culturelles et lin-*

guistiques est une des forces de notre Union. Les nations resteront les premières références de nos peuples. Sain et réaliste. Ce sera l'Union des Nations européennes demain.

A défaut de nation belge, la Wallonie rejoindra naturellement et utilement l'Etat-nation majeur qu'est la France. L'équilibre franco-allemand s'en trouvera bien. La force des choses fera son œuvre. Mieux vaudrait toutefois que la vision et l'orientation politiques nous y préparent convenablement.

Certes, disait Pascal Bruckner, à la parution de son ouvrage *L'euphorie perpétuelle : une pesanteur souvent, nous empêche de modifier notre vision. Le poids des habitudes, le passé ont tendance à nous figer.*

Marc DE MIDDELEER Docteur en droit, UCL.



TOCSIN POUR LA BELGIQUE

La Belgique éclatée, un souffle au cœur de l'Europe,

par Luc Beyer de Ryke (Paris, éd. de Guibert, 1999, 165 p.)

Quelle mouche a donc piqué M. Luc Beyer de Ryke, ancien journaliste bien connu de la RTBF, pour le décider à publier un texte qui n'apparaît au mieux que comme la transcription littérale de propos de comptoir disparates, dont la ligne directrice affirmée est d'expliquer (pour comprendre la Belgique) *ce qui, depuis les deux guerres mondiales, a contribué à élargir le fossé entre les communautés* (p.8).

En fait de la *radioscopie* annoncée en p.4 de couverture, le lecteur ébahi assiste à la narration, en français scolaire, terne mais appliqué, d'une dizaine d'histoires de l'oncle Luc - entre autres et pêle-mêle, la Question royale, la grande Grève de '60 et les 'Affaires'. Comme il se doit, la nostalgie est de mise, la nostalgie de la *Belgique de Papa* (Gaston Byskens, cité p.90), la Flandre des temps anciens où l'on parlait *le français au salon* (et) *le flamand à la cuisine* (p.14). Survenant çà et là, en de plus ou moins brèves allusions, on reconnaît des photographies jaunies de Joseph Pholien, Achille Van Acker ou Paul-Henri Spaak. Les figures tutélaires de l'histoire de Belgique restent cependant ses rois, Léopold III, *Roi-prisonnier* dont le mythe *n'est pas venu relayer celui du Roi-chevalier* (p.35), Baudouin et Albert II.

Mais ces histoires, mélangeant anecdotes, souvenirs personnels et petites réflexions de bistrot, se révèlent n'être que des historiettes qui, certes chronologiquement ordonnées, n'offrent que de pâles reflets de l'Histoire ; n'est pas historien, même amateur, qui veut... *La monarchie vit mais la Belgique se meurt*, écrit cependant Luc Beyer, dans un éclair de lucidité dont il se repent aussitôt : *Certains, en tout cas, le pensent, mais une prophétie n'est pas un constat* (p.49). Une telle attitude ne ressort-elle pas de la dénégation ?

Enfin, désormais grand classique du champ médiatique belge, la référence incantatoire au *sourire*, à l'*aisance*, et à la *simplicité* de Mathilde (p.126) : *Partout,*

(1) B. de Gerlache de Gomery, *Le Soir*, 17/5/2000.

(2) Interview de P. Dewael : *Nous devons donner le ton*, *De Standaard*, 9/7/2000.

(3) *Les hauts cris*, Congis-sur-Thérouanne, éd. Eolienne, 1999.

(4) *Les nouvelles institutions politiques de la Belgique et de l'Europe*, Bruxelles, éd. Artel, 1999.

(5) Dans Hervé Hasquin et al. *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, Bruxelles, éd. ULB, 1989.

(6) *La décision politique en Belgique*, sous la direction de J. Meynaud, J. Ladrière et F. Perin, Paris, éd. A. Colin, 1965.

(7) Lire la recherche historique de E. Raskin, *Princesse Lilian*, Bruxelles, éd. Luc Pire, 1999.

(8) *La chasse au français est ouverte dans la périphérie de Bruxelles*, dans *Le Soir*, 6/7/2000.

rêve l'ancien présentateur du journal télévisé ertébéen, *les coeurs furent à l'unisson*. Et d'asséner que *si certains voulurent par flamingantisme ou 'républicanisme' casser l'effet Mathilde par un 'contre-feu' Delphine, l'échec fut patent* (p.128). Avant d'évoquer les chiffres d'un sondage favorable à la monarchie ainsi que ceux de l'audience dont a bénéficié la retransmission télévisée du mariage princier. Et ce, brutalement, sans commentaire 'critique' autre que celui-ci : *A travers* (Philippe et Mathilde), *on a 'remarié' la Belgique* (un badaud, cité p. 129). Notons que M. Luc Beyer de Ryke, apologiste post-moderne de 'l'audimatocratie', rappelle toutefois être licencié en Sciences Politiques et Diplomatiques de l'ULB (p.64) ; n'est pas politologue qui veut, même s'il en a le diplôme...

Reste que le livre s'achève sur une note pessimiste. *L'Europe pourrait sauver la Belgique, elle achève de la briser*, écrit l'auteur (p.131), qui tente néanmoins de se convaincre que *les 'Belges' existent depuis la conquête romaine et avant* (sic), avant de dénoncer, non sans une certaine pertinence quoique sommairement, l'Europe de Maastricht comme complice de la mondialisation, en tant qu' *elle devient la gardienne et la garante d'une doctrine 'nationalitaire' qui détruit les nations et les Etats* et encourage l'émergence d'un nationalisme ethno-culturel souvent accompagné de la *négation des minorités*, *'revanche posthume de Herder sur Renan'* (Zaki Laidi, cité p. 134). Mais pourquoi diantre Luc Beyer ne clôt-il pas ce réquisitoire sur le vibrant « Puisse vivre la France » qu'il a pourtant sur la langue ?

Au lieu d'écrire, pathétique et avec une pointe d'accent brusselair : *Si (la Belgique) mourait ; il resterait la nostalgie, par la plume, l'image ou le pinceau, à conter comment « exista, une fois, la Belgique... »* (p. 138).

Boris COUNE

LES DECHETS A LA DECHETTERIE !

Moule à gaufre ! Pied à coulisse ! Clé à molette ! Ces trois exclamations ne résonnent-elles pas comme des injures que ne renierait pas le célèbre capitaine Haddock ? La première - vous l'aurez reconnue - faisant d'ailleurs partie de son répertoire, disons, le plus spontané. Mais, mis à part leur caractère à la fois utilitaire et injurieux, quel point commun grammatical peut-on trouver à ces trois ustensiles ? Réponse : ils rentrent tous les trois dans la catégorie des locutions nominales.

Ce mode de composition de mots nouveaux - non le seul - est bien français (pince à sucre, roue à aubes, piège à guêpes, cloche à fromage, etc.) et, de ce fait, rien ne nous empêche, Wallons et Bruxellois, d'y avoir recours pour nos besoins propres (verre à *pèkèt*, fer à *galet*, pâte à *boûkète*, bol à *caricoles*, etc.). Encore faut-il que l'assemblage ainsi créé évoque en toute clarté l'objet, le concept nouveau.

Est-ce bien le cas pour la dénomination usitée en Belgique de « parc à conteneurs » ?



Si l'on écarte, pour le mot « parc », son acception d'étendue boisée et clôturée destinée à la promenade et celles d'enclos où l'on garde un enfant, où l'on élève des animaux ou qui est doté d'un statut spécial, on s'aperçoit que la dénomination en question ne peut viser qu'« un lieu clos où sont entreposés des conteneurs ».

Et qu'est-ce qu'un conteneur ? C'est une « caisse métallique, souvent de grandes dimensions, pour le transport de choses ».

Or je vous le demande : où est présente, dans la locution « parc à conteneurs », l'idée de déchets que les autorités belges francophones attachent à ce genre de dépôt ? On a beau sonder les parcs en profondeur et retourner les conteneurs dans tous les sens, nulle trace de déchets dans les entrailles de ces deux mots. Ils ont pourtant droit de cité, unis dans un bel abus de langage, sur les poteaux indicateurs de nos villes et de nos villages...

L'administration a un peu oublié (mais l'a-t-elle jamais su ?) que toute chose, comme toute personne, a son identité, et que l'appellation en est un élément essentiel. Mal nommer les choses, c'est se tromper, soi-même et autrui, sur leur identité. On finit par ne plus savoir au juste à quoi l'on a affaire.

On aura donc toute l'indulgence voulue à l'égard de l'étranger non initié aux contorsions linguistiques belgitudesques. On lèvera sa perplexité devant l'indication « parc à conteneurs » en lui expliquant qu'en suivant cette direction, il n'aboutira pas aux docks d'un port pour bateaux porte-conteneurs mais tout simplement... à la « déchetterie » la plus proche. On aura alors la joie de voir son visage s'illuminer du large sourire de la compréhension : « Ah, votre parc à conteneurs, au fond c'est une déchetterie. Il fallait le dire ! » Eh oui, il fallait le dire. Mais voilà, on ne l'a pas dit... On l'aurait dit si on avait bien voulu se souvenir que le néologisme « déchetterie » désigne sans la moindre équivoque « le lieu où l'on se débarrasse de ses déchets en les déversant, dûment triés, dans les conteneurs appropriés ».

Il s'agit bien là du pompeux autant qu'inexact « parc à conteneurs » que la Wallonie, bonne fille, s'est laissé imposer comme souvent par le « Belge sortant du tombeau » (et qui, comme ne le dit pas un hymne d'un autre âge, aurait mieux fait d'y rester !).

A la réflexion, ce qui importe pour l'assainissement de l'environnement, n'est-ce pas d'attirer le public vers un lieu qui lui présente une solution à son problème de déchets ? N'est-ce pas, dans un souci d'efficacité, de considérer ce lieu principalement du point de vue de l'usager, jusques et y compris dans son appellation ? N'inversons pas les accents à donner aux choses : le public pense avant tout « déchets » ; les « conteneurs » sont l'affaire de l'administration.

Notons en passant que, vu l'âge encore jeune de ce terme on ne peut plus limpide, l'orthographe hésite, en certains endroits de France, entre « déchetterie » (sur le modèle de billetterie) et « décheterie » (à l'image de bonneterie). L'usage et les grammairiens trancheront.

D'ici là, dépolluons notre langue de ces énigmatiques parcs à conteneurs en les jetant sans pitié dans le conteneur « produits toxiques » de la déchetterie !

Pierre MELOT

APERÇU LINGUISTIQUE COMPARATIF ENTRE OTTAWA ET BRUXELLES (1)

Il est notoire que les minorités flamande à Bruxelles et anglaise au Québec sont les minorités les plus protégées du monde.

Prenons l'exemple d'Ottawa, la capitale du Canada officiellement bilingue qui vit toujours en anglais. Le gouvernement fédéral canadien ne contrôle que l'affichage concernant les édifices fédéraux et les sociétés d'Etat relevant de sa juridiction et c'est la raison pour laquelle devant tout édifice du gouvernement fédéral, les panonceaux grand format utilisent les deux langues officielles. Aux intersections des rues, les plaques précisent qu'il s'agit de rues/streets. Hors cela, tout le reste s'affiche ONLY IN ENGLISH.

La ville n'offre les services en français qu'à doses homéopathiques ou pas du tout, les francophones disposent d'un droit linguistique strictement théorique de se faire servir en français et sont considérés comme des citoyens de seconde zone, bien qu'ils représentent un tiers de la population.

Des discussions sont actuellement en cours à propos de la nécessité de conférer un statut bilingue à la nouvelle mégalopole d'Ottawa-Carleton qui sera mise en place l'an prochain.

Comparons avec Bruxelles-Capitale où les néerlandophones ne comptent que pour environ 15 % de la population ; néanmoins, ils accaparent près de 50 % de l'affichage commercial, ce qui a pour effet de surreprésenter le groupe néerlandophone par rapport aux francophones.

La Région Bruxelles-Capitale est officiellement bilingue. L'affichage est donc rigoureusement bilingue en alternance dans toutes les institutions gouvernementales et municipales. C'est une question de rapport de force, l'Etat fédéral protège les droits inaccessibles de sa minorité locale qui peut donc s'appuyer sur la majorité fédérale (flamande).

Le fait qu'un citoyen de langue française soit contraint d'apprendre le néerlandais pour pouvoir arriver à quelque chose, cause une sorte d'aliénation culturelle. Cette situation crée nécessairement un climat conflictuel avec la « fausse » minorité, qui est en fait majoritaire dans l'ensemble du pays.

Quant aux entreprises commerciales de la région bruxelloise, elles ne sont pas soumises à la loi du bilinguisme institutionnel. Il en résulte souvent une situation relativement complexe dans l'affichage commercial et les raisons sociales. Bruxelles ne ressemble pas vraiment à une ville francophone ni néerlandophone. Ce qui étonne, c'est l'importance de l'anglais et la prolifération des raisons sociales formées par des sigles et des acronymes non identifiables à une langue en particulier.

L'anglais devient ainsi une langue d'évitement, ce qui constitue un moyen subtil de ne pas prendre position dans le conflit des langues à Bruxelles.

Pour les francophones, il faut se méfier de la sécurité apparente des droits linguistiques, car ce qui compte, c'est la façon dont ces droits sont transposés dans la réalité. Dans le domaine de la protection linguistique, la justice est une affaire d'intérêt et de rapport de force.

Evoquons à ce propos la morale de Jean de la Fontaine dans *Les animaux malades de la peste* : *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*

Rodolphe LAMY
(Ottignies)

(1) Article paru dans le grand quotidien québécois *Le Devoir* (16/6/2000)

BREVE

Entendu au JT de TV5 le 4 août 2000 :

73 % des jeunes Britanniques (de moins de 25 ans) souhaiteraient l'abolition de la monarchie.
Motif : trop de dettes dues à la famille royale et trop de scandales. *Shocking, isn't it!*



EPINGLE DANS LA PRESSE

Voyage à Singapour...

Le Soir (24/6/2000) a tenu à nous faire savoir que le prince Philippe et le ministre fédéral Rik Daems s'étaient envolés pour Singapour. Voyage d'agrément ? Pas vraiment puisque le prince était entouré des *big bosses* des entreprises publiques (Belgacom, La Poste, Sabena) et des *patrons de sociétés privées belges*. Traduisez flamandes. Car de patrons francophones, il n'y en a point. Une chose est sûre : entre eux (c'est-à-dire les « missionnaires » venus de Flandre), il n'y aura guère de problème linguistique, ironise Christine Simon ! *Le Soir* s'est renseigné auprès des patrons wallons : réponse unanime, aucun n'a été invité - sans réaction ?

Nul doute, c'est bien là l'application de la fameuse formule : l'unité (des Belges) dans la diversité (des affaires flamandes ?).

Le 30 juin déjà, en deux articles sous la signature de Laurent Fabri, *L'Echo de la Bourse* répercutait l'enthousiasme du ministre flamand et du prince devant le succès de la mission économique. Acceptons-en l'augure ! Toutefois, relevons un abus de langage manifeste : alors que les mots *belge* ou *Belgique* sont utilisés 15 fois, jamais *flamand* ou *Flandre* n'apparaissent. Alors, ignorance ou perfidie ? Pourtant c'est bien dans l'escarcelle de la seule Flandre qu'iront les bénéfices de cette mission.

Mobilité réduite pour les Wallons

Des usagers wallons se rebiffent, titre *Le Soir* (1er et 2/7/2000), répercutant la grogne de milliers de voyageurs lassés d'arriver en retard suite aux carences de la SNCB ! Quant au RER promis, il est reporté au plus tôt à 2009 en Région wallonne, dit Chantal Renaert, présidente de l'Association des clients des transports publics (ACTP). Pour les navetteurs wallons, il n'y a pas de budget... (car les Wallons sont très en retard dans le domaine de la défense des usagers). En Flandre, les comités d'usagers, très puissants, y sont structurés depuis longtemps et bénéficient de relais politiques importants. Est-ce un hasard si le matériel roulant et les infrastructures y sont dans un bien meilleur état ?

Bonne question, chère Madame, d'autant que le hasard n'existe pas à la SNCB ! Ainsi, selon que vous serez Flamand ou Wallon, vous arriverez ou n'arriverez pas à temps ... à Bruxelles. Autre application de la formule « l'unité (des Belges) dans la diversité (des transports) » chère à qui l'on sait.

Une Wallonie qui bouge !

Au début de juillet, l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) a décerné ses grands prix à deux entreprises : Fruibel de Manage (Hainaut) et BEA de Liège.

La première a développé un large éventail de produits à base de fruits ou de chocolat destinés à la boulangerie/pâtisserie dans le marché européen.

La seconde est spécialisée dans la fabrication de systèmes électroniques de sécurité qui équipent déjà de nombreux aéroports et autres bâtiments dans le monde entier.

D'autres entreprises wallonnes ont encore été distinguées : Neuroplanet (jeux électroniques), la SONACA (aviation), UCB Bioproducts (exploitation des biomolécules) et la filiale de l'Union Minière : UM Engineering (raffinage des métaux non ferreux).

Un ambassadeur de Flandre à Paris ?

Si l'on en croit le ministre-président de la Flandre - dont les propos tenus à Anvers ont été longuement repris par *L'Echo de la Bourse* (10/7/2000)-, le gouvernement flamand vient d'approuver la création d'un poste d'attaché communautaire qui sera en quelque sorte un ambassadeur (virtuel) de Flandre en France, dit *L'Echo*.

Cette décision, qui se justifie par l'importance du commerce avec la grande voisine, devra certainement être doublé par une représentation de même type à Berlin ; suivront le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et même Israël. Avec, en filigrane, le souci permanent de multiplier les investissements flamands à l'étranger, et, en sens inverse, d'en attirer en Flandre.

« Toujours penser en termes de politique étrangère », a rappelé Patrick Dewael qui n'oublie pas la Wallonie, l'autre entité fédérée, avec laquelle il faudra négocier sur le principe de la territorialité et aussi en matière linguistique. Constatons en passant que territoire et langue sont bien des domaines réservés aux Etats souverains.

En outre, une question se pose : comment va-t-on pouvoir concilier la volonté de la Flandre qui demande toujours plus de représentation pour elle seule à l'étranger avec le maintien d'une diplomatie sensée défendre encore des intérêts belges ? Laissons aux subtils exégètes belgicains le soin de résoudre cette contradiction.

Mère Flandre s'est calmée, paraît-il. En réalité, aux grands « coups de gueule » ont succédé des propos plus feutrés. Simple changement de tactique et non de stratégie. N'en déplaise aux naïfs unitaristes diversifiés.

Fini, le rêve d'indépendance ?

Le 11 juillet 2000, la presse bien pensante (mais y en a-t-il une autre ?) de la Belgique francophone a poussé un ouf de soulagement. On apprend, en effet, que la Flandre aurait mis un bémol à ses déclarations matamoresques. Ouf, dit *La Libre Belgique* qui commente le déroulement de la fête nationale de la Flandre, le cauchemar s'éloigne, fini le rêve d'indépendance.

Hélas ! dans le même n°, le journaliste Olivier Mouton doit bien reconnaître que la question pourrait rebondir. Ne voit-on pas la *Volkunie*, maillon fragile du gouvernement flamand, multiplier les revendications : autonomie fiscale, bien sûr, régionalisation des lois provinciale et communale, des soins de santé et des allocations familiales. Et - vous en souvient-il, M. Mouton ? - quelques jours auparavant, le Ministre-président de la Flandre Patrick

Dewael, pourtant réputé pour sa modération, avait déjà tapé sur le clou de l'autonomie fiscale et, en prime, avait, comme de nombreux décideurs flamands, protesté contre le côté un peu trop wallon du « plan Rosetta », concocté par Laurette Onkelinx.

Que dire encore de la boulimie d'une Flandre qui veut garder pour elle seule le Jardin botanique (dit) national parce que situé à Meise en Brabant flamand. ?

Et c'est aussi dans la même édition que le lecteur est invité à partager la surprise de « jeunes Belges » à l'exposition de Hanovre. Visitant le pavillon de la Belgique-België, ils ont vu leur « passeport » surchargé d'un tampon belge et, à un stand différent, d'un autre à la gloire de la Flandre. Et le journal conservateur, désabusé, de conclure : *Dans le pavillon belge, la Flandre se présente déjà comme un Etat-nation. Mais Bruxelles et la Wallonie...*

Alors, vraiment fini, le rêve d'indépendance ?

Ces chers sondages...

Les sondages d'opinion de *La Libre Belgique* sont devenus trimestriels. Le dernier date de juin 2000 et ses résultats ont été rapportés dans l'édition du 12 juillet. Deux mille personnes ont bien voulu donner leur avis sur la politique du gouvernement Verhofstadt. Si les réponses aux grandes questions sociales (insécurité, chômage) trouvent un même accueil favorable de part et d'autre de la frontière linguistique, qui s'en étonnerait ? En revanche, d'autres réponses révèlent, dit le journaliste, des différences régionales importantes.

Ainsi, ce sont les Wallons qui apprécient le plus la régionalisation de l'agriculture : 36 % contre 18 % de Flamands dont beaucoup redoutent probablement la perte d'influence du *Boerenbond*. La chose pourrait, en effet, se produire lorsqu'on sait que les deux syndicats agricoles wallons se sont enfin unis pour créer la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)

Deuxième différence : 61,5 % des francophones approuvent la régularisation des sans-papiers contre seulement 30 % des Flamands.

Troisième différence : si 34 % des Bruxellois et 29 % des Wallons trouvent judicieux le boycott de l'Autriche, il n'y a que 9 % de Flamands pour suivre Louis Michel.

Ces pourcentages, dit *La Libre Belgique*, confirment bien la différence des sensibilités des Belges.

Il parle, il parle, le gouvernement de la Communauté française...

... et agit trop peu, constate Pierre Bouillon (*Le Soir*, 13/7/2000). *Régulières, les tensions entre les partenaires aboutissent à figer l'exécutif surtout entre les Ecolos et les Libéraux qui se neutralisent.* D'où un bilan global mauvais !

Le gros handicap est le manque d'argent, le budget 2000 accusant un trou de 3,7 milliards (et même 4 selon le ministre Rudy Demotte). Emprunter n'est plus possible et il va donc falloir « mendigoter » du côté du fédéral ou des Régions. Ce n'est pas glorieux et ce n'est pas gagné non plus !

Un bon point toutefois pour le « vétéran » Pierre Hazette qui, en matière d'enseignement, a mis *le doigt sur des problèmes simples et concrets* à la satisfaction de beaucoup de profs.

La Région wallonne à la rescousse

Le 12 juillet, cédant à son bon cœur, le Parlement wallon vote un accord de coopération avec la Communauté française. La Région apportera 900 millions. Ce n'est pas un « don gratuit », mais un moyen de développer une politique commune en matière d'enseignement et de recherche. Soit ! Toutefois, comme l'a constaté le député Antoine, chef de file des sociaux chrétiens, cela ne comblera pas le trou de 4 milliards.

Et si l'on en profitait, susurre *Wallonie-France*, pour réformer en profondeur la dite Communauté ?

Van Cau, seulement fédéraliste ?

Le Soir (19/7/2000) a interrogé le Ministre-président de la Région wallonne. Jean-Claude Van Cauwenberghe le reconnaît : le fédéralisme n'est pas achevé, mais il ne va pas au delà de l'idée d'une réforme du système. Prudent, trop prudent sans doute, mais, à y regarder de plus près, il semble bien que « l'esprit Di Rupo » ne souffle plus si fort puisque le Premier de Wallonie admet le principe de la discussion de *l'ensemble de la problématique* (ndlr : élégante expression pour désigner le foutoir institutionnel belge), notamment à propos de la réforme de la loi communale et même de l'autonomie fiscale si chère aux Flamands. C'est un pas dans la bonne direction.

Quatre jours plus tôt, Guido Fonteyn, journaliste au *Standaard*, avait dit du bien de Van Cau et avait remarqué, entre autres, que *les hésitations d'Elio Di Rupo* (avaient) *fait perdre des mois à la Région wallonne.* On s'en doutait, d'autant que, pour Fonteyn, *une région ne peut marcher qu'en maîtrisant les compétences de la Communauté : enseignement, culture.* C'est l'évidence même et d'ailleurs Robert Collignon n'avait pas dit autre chose !

La Wallonie à la France...

... Une utopie ? s'interroge Jean-Pierre Keimeul dans *Le Matin* (2/8/2000). *A Virton, les fans du club de football entonnent la Marseillaise lors de chaque victoire du club local. A Liège, le 14 juillet se fête avec un feu d'artifice somptueux et la fête nationale belge fait grise mine. Une liste Rassemblement Wallonie-France se présentera dans l'ensemble des grandes villes wallonnes lors des élections communales et provinciales d'octobre...*

Nostalgie, folklore ? C'est un peu vite oublier que l'histoire d'amour entre la Wallonie et la France a traversé les siècles, et qu'au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, il s'en est fallu de peu que la belgitude prenne fin. Si les politiques flamands semblent avoir mis une sourdine à leur arrogance nationaliste et si leurs homologues wallons continuent à jouer la carte de l'unité par peur d'encore perdre des plumes, on ne peut ignorer que le malaise s'accroît ; d'ailleurs, *plus de la moitié des Wallons ne croit plus en l'avenir de la Belgique.* Ils sont évi-

demment conscients de la soumission de leur région à une Flandre majoritaire. Alors, faudrait-il choisir la voie de l'indépendance ? La solution serait boiteuse à l'heure de la mondialisation, au moment où l'Europe se fait sur l'axe France-Allemagne avec la réunification logique et humaine de l'Allemagne, pourquoi refuserait-on à la Wallonie de se prononcer sur ce retour aux racines françaises ? Surtout lorsque l'on sait qu'outre les raisons culturelles, une Wallonie ralliée à la République se situerait, par son PIB, au niveau de la 5^e région de France, le Nord-Pas-de-Calais. Ce serait là une bonne application de la célèbre formule « l'unité (républicaine) dans la diversité (des régions françaises) » !

Mais ne résistons pas au plaisir de reproduire la fin de l'article de J.-P. Keimeul : *La Wallonie ? En situation de mariage forcé et affublée d'un mari volage, qui menace à tout bout de champ de divorcer. Mais l'amant, dont elle n'ose encore prononcer le nom, le connaît-elle bien ? Le poids économique français est déjà déterminant en Wallonie. (...). Reste l'essentiel : convaincre les Wallons qu'ils seront des citoyens à parts égales au sein de l'Etat français, et les Français que le respect des identités régionales exige de taper sur les fesses du parisianisme. A propos, les Wallons n'ont ni l'accent flamand, ni celui de monsieur et madame Beulemans de Bruxelles. Le liégeois, le carolo, le gaumais, le picard, le borain ont des saveurs qu'apprécieraient le midi et le sud-ouest...*

La Wallonie sera française

titre *Vers l'Avenir-Huy-Waremme* (26/7/2000). Dans cet arrondissement de la province de Liège, quelques Wallons décidés se présenteront, le 8 octobre, au scrutin provincial. Marc Philippe, de Berloz, s'explique : face à une Belgique devenue incapable d'équilibrer les régions du Nord et du Sud, face aussi à une absence totale de projet politique wallon, il ne reste que la solution du rattachement à la République. La France, premier pays importateur des produits wallons, contrôle déjà 40 % des investissements en Wallonie. *Nous n'avons aucune velléité électorale. Nous voulons juste faire connaître notre projet politique*, conclut Marc Philippe, porte parole du Rassemblement Wallonie-France.

Corse, France, les deux fiertés...

C'est sous ce titre que, dans *Paris-Match* (n° 2871-3/8/00), Alain Genestar fait le point d'une situation qui lui semble inextricable. Il rappelle d'abord l'origine du conflit : le heurt de deux mentalités, celle des tenants d'un Etat français qu'il voit encore jacobin et centralisé (*fait politique*) et celle des défenseurs de l'île (*fait géographique*) et, ajouterons-nous, son passé historique particulier. Pendant des décennies, ce fut l'application d'une force répressive, quasi coloniale (ndlr : n'est-ce pas là une exagération ?) pour déboucher depuis peu sur la *commisération contrite de ce même Etat, désormais moderne, qui a placé l'île sous perfusion, la traitant en grand malade et ses fiers habitants en assistés quémandeurs* (ndlr : Genestar oubliant un peu vite que certains « assistés » ont été de fameux débrouillards avec l'argent de l'Etat et de

l'Europe). Problème complexe car, du peuple corse, une partie s'est intégrée à la France tandis qu'une autre est restée dans l'île *s'y enfermant avec ses rites, ses règles figées dans l'ancien temps !*

Le projet du gouvernement Jospin, purement politique, ne pourra, estime Genestar, « coller » à la psychologie des insulaires. De son côté, Jean-Pierre Chevènement, partisan d'une République une et indivisible, craint qu'un beau jour, elle ne soit *par lassitude* amputée de l'île de Beauté. Or, la France, au contraire d'autres pays européens largement fédéralisés, demeure *viscéralement centralisatrice - ce qui fit sa cohérence et sa force (et) ses responsables politiques redoutent d'être jugés d'arrière-garde. Ce en quoi ils ont tort.* De là, selon Genestar, *une décentralisation mal conduite* (qui), *quoi qu'on dise et promette*, influencera le sort futur de la Corse. Deux fiertés, l'une jacobine, l'autre insulaire, se heurtent de front *d'où le problème. Complexe...* Et, à notre avis, en partie faussé, car la France n'est plus vraiment jacobine, la régionalisation y étant devenue une réalité bien vivante, acceptée et approuvée par la grande majorité des Français.

Les racines de la Belgique en question (bis)

Le Soir (7/8/2000) a daigné répercuter la lourde déception, éprouvée par un Liégeois après sa lecture du dernier ouvrage de Jean Stengers, ouvrage dont il a déjà été question dans ce numéro. M. Théo Pirard, qui par ailleurs admire l'œuvre considérable du professeur e. r. de l'ULB (a borné sa) critique à quelques points fondamentaux.

1. *M. Stengers qualifie (...) de bêtises énormes les opinions qui ont été émises à ce sujet et qui ne sont pas les siennes. Sa colère (...) me paraît ici une mauvaise conseillère, car ces « bêtises énormes » (par ex. la naissance du sentiment national belge à l'occasion de la guerre 1914-18, ou l'absence totale d'un tel sentiment jusqu'à l'heure actuelle) ne sont pas seulement des divagations d'extrémistes obtus, mais des constats de respectables historiens. (...) Je pense notamment aux éminents représentants de l'école d'histoire de l'Université de Liège : Léon-Ernest Halkin, Paul Harsin, Jean Lejeune et même Fernand Vercauteren, à leurs excellents successeurs, et j'ajouterai le nom de M. François Perin, juriste de haut niveau, auteur de « Histoire d'une nation...introuvable. » A aucun moment, M. Stengers ne fait état de leurs travaux et plutôt que de les réfuter, il préfère les ignorer.*

Cette regrettable lacune entraîne l'auteur à ne consacrer qu'une seule des 342 pages de son travail à la Principauté épiscopale de Liège (un tiers au moins de la Belgique actuelle !); cet Etat liégeois qui connut huit siècles d'indépendance, malgré son allégeance à l'Empire germanique et qui, à aucun moment de sa longue existence, n'a manifesté le moindre sentiment national (belge)...

2. *Qu'est-ce, dès lors, selon lui, que « le sentiment national belge » ? Eh bien ! ce n'est rien d'autre que celui de ce qu'il appelle fréquemment les Pays-Bas du sud, c'est-à-dire le Brabant et la Flandre, voire le comté de Hainaut. Il n'émerge qu'au XVIII^e siècle, et encore tout à la fin, en 1789 à la faveur de la Révolution brabançonne. M. Stengers y consacre un nombre considérable de pages,*

de citations et de références, mais son souci d'objectivité le contraint à admettre la médiocrité des principaux animateurs de cette Révolution fort éphémère (...)

3. Quant à la révolution de 1830, il me paraît abusif d'y voir la manifestation générale, sur tout le territoire qui va constituer la Belgique, d'un ardent sentiment national. Un bon nombre de ses participants, entre autres, les Liègeois, (...) ne croyaient nullement à l'indépendance du pays jugé non viable, mais souhaitaient le rattachement à la France. Solution qu'il fallut bien abandonner, en raison de l'opposition radicale de la Grande-Bretagne (...).

Nous ne pouvons, à Wallonie-France, qu'applaudir à la pertinence des remarques de M. Théo Pirard.

Jacques LIENARD

* * *

La Flandre, pierre angulaire de Bruxelles au XXI^e siècle ?

La formule en dit long. C'est le titre de l'étude primée par la Fondation flamingante Van de Gucht prônant l'autonomie de la Flandre.

Plus significatif : *Le Soir* (15/06/2000) nous apprend l'appui exprimé à cette occasion par Jean-Luc Dehaene aux objectifs de flamandisation de Bruxelles : *Il faut que Bruxelles ait sa place dans les institutions (mais ne l'a-t-elle pas ?), il faut revoir les compétences mêmes de la Région, ... accepter des éléments de codécision*, dit-il. Le masque « belge » tombe ! Dans *Le Soir* (17/05/2000), B. de Gerlache en appelait désespérément à la Monarchie, et à la Région bruxelloise qui, à son dire, *restera la pierre d'angle de la survie de la Belgique et cela* (question cruciale pour les Wallons et les francophones de Bruxelles) *tant que les Flamands soit n'en auront pas fait leur deuil, soit y seront devenus majoritaires ou auront réussi à la museler*.

En l'espace d'un mois, *Le Soir* dévoile le piège belgiciste assimilant le royaume à la Flandre dominatrice et polluée par la mouvance fasciste : Flandre, pierre angulaire de Bruxelles ; Bruxelles, pierre d'angle du pays !

Pas plus que les Palestiniens de Jérusalem, les francophones de Bruxelles et de sa périphérie n'accepteront jamais de n'être pas maîtres chez eux, ni d'être mis sous tutelle de la Flandre, ni de devenir des citoyens de second rang dont les droits politiques, linguistiques ou culturels seraient brimés ou amoindris. Les autorités de l'Europe, déjà informées par le rapport Columberg du Conseil de l'Europe, sont averties : elles devront rester très vigilantes face au combat dangereux et de mauvais aloi qu'entreprend la Flandre nationaliste contre la capitale de l'Europe, ville et région essentiellement francophone, ouverte à l'international et qui entend le rester.

Une Française se rebiffe...

On lit dans *Le Soir* (9/8/2000) le témoignage de la Française Colette Dopchie qui habite Rhode-Saint-Genèse, commune de la périphérie de Bruxelles. Très impliquée au sein de la Communauté française de Rhode, elle s'est attelée à convaincre les Français de s'inscrire sur les listes pour les élections communales. Pourquoi ? *Pour défendre la francophonie*, nous dit Mme Dopchie (qui est responsable de l'accueil des Françaises à Rhode, Beersel et Linkebeek), *parce que j'aime Rhode, mais je me sens brimée par les néerlandophones. Les Français se plaignent de la flamandisation. Les Flamands ne nous supportent pas, ils veulent nous expulser (...)* Il y a quelque temps, dans les rues de Rhode, des manifestants scandaient des slogans terriblement injurieux pour les francophones. Nous en avons assez de nous laisser faire...

La résistance s'organise. Si l'Union européenne et la Francophonie internationale ont un minimum de sens, elle se préoccupera, avec la France, de cette agression systématique du français à Bruxelles et dans sa banlieue.

Le 19 mai, le même journal rapportait le conseil judicieux du député Olivier Maingain pour parvenir à soutenir les associations francophones de l'agglomération bruxelloise. *Pourquoi ne pas confier à l'Agence internationale de la Francophonie à Paris les subsides prévus (...)* puisque l'intolérance empêche de soutenir des activités de citoyens paisibles. *Ainsi on verra à l'étranger où mènent la mesquinerie et la bêtise. La Flandre n'accepte pas l'existence culturelle des francophones...*

Marc DE MIDDELEER



Communiqué : le Front des Francophones-Belges-malgré-tout résiste toujours à la pression flamande.-

ABONNEMENT A WALLONIE-FRANCE**SIMPLE : 500 FB ou 100 FF****SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF****ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF**à verser au compte 240 - 0547991 - 42 de Wallonie-France à Esneux-Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,ou au compte de Wallonie-France à la BRED à Paris :
212-18-1978 (code banque 10107 - code guichet 00118) pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au chèque afin que nous puissions vous identifier.

Wallonie-France

est éditée sous le patronage de : MM. Jean DEFRAIGNE , Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Marc SUTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Philippe DETROZ, Jacques DUPONT, Paul DURIEUX, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Yves LEBEAU, Pierre MELON, Pierre MELOT, Christian PATERNOSTRE, André PATRIS, Pol REMY, Jacques ROGISSART, Jean-Philippe SMEERS .

* * *

Direction : André SCHREURS, 15 / bte 62, place Emile Dupont, 4000 Liège - Tél. et fax : 04/250 67 14.
Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. et fax : 04/ 253 26 47. **Composition :** Monique WESMAEL - **Trésorerie :** Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04/ 388 20 90.
Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04/ 275 36 20. GSM : 0477/29 63 24.

Correspondants**Brabant wallon :**

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 69, rue du Bauloy, 1340 Ottignies. Tél. : 010/41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Ginette MONOYER, 11, Murmure des Grands Arbres, 6032 Mont-s/ Marchienne. Tél. : 071/36 79 79.

Mons : Jean-Pierre LEVECO, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons. Tél. : 065/33 93 95.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple. Tél. : 085/51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison. Tél. : 087/33 25 08.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles. Tél. : 02/770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Alfrincham, F-93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F-83390 Puget-Ville. Tél. : 4/94 33 53 66.